

GUIDE DE L'INVENTAIRE DE LECTURE SCOLAIRE (SRI) À L'INTENTION DES PARENTS



Les évaluations fournissent aux élèves, aux parents et aux éducateurs des informations précieuses permettant de savoir si les élèves ont maîtrisé les normes appliquées au contenu et aux différentes classes et s'ils sont sur la bonne voie pour obtenir leur diplôme et être prêts pour le 21e siècle. Les résultats de ces évaluations visent à fournir une mesure dans un ensemble d'éléments probants des progrès scolaires de votre enfant.



QU'EST-CE QUE L'INVENTAIRE DE LECTURE SCOLAIRE (SRI) ?

Le SRI est une évaluation adaptative sur ordinateur qui mesure à la fois les compétences fondamentales en lecture et la compréhension de la lecture. Le SRI suit les compétences en lecture depuis la reconnaissance des premiers mots jusqu'aux textes de niveau universitaire et professionnel. À l'aide du Cadre Lexile pour la lecture, le SRI permet aux éducateurs de prédire la trajectoire d'un élève vers l'acquisition des compétences relatives à sa classe ainsi que sa préparation aux études supérieures et à la vie professionnelle, de différencier les enseignements, de planifier des interventions ciblées et de faire preuve de responsabilité à l'aide de données concrètes.



QUAND MON ENFANT SERA-T-IL ÉVALUÉ ?

Le SRI est administré aux élèves des classes de la 6e à la 12e année concernés par la READ Act Cohort. Les créneaux de test de la loi READ s'étendent sur six semaines à l'automne et au printemps.

Créneau de test

Un créneau de test est une période pendant laquelle votre élève peut effectuer des tests certains jours et recevoir de l'enseignement d'autres jours. Les élèves ne subissent pas des tests durant tout le créneau. Pour les dates de tests spécifiques pour votre élève, veuillez consulter l'enseignant de votre enfant.

Automne	22 août – 26 sept.
Printemps	7 avril – 16 mai

Votre enfant ne passera l'évaluation qu'une fois dans chaque créneau, et seulement durant certains jours en fonction de sa classe et de la matière, mais pas durant tout le créneau. Chaque évaluation dure 20 à 40 minutes en fonction de sa classe et de son niveau de lecture. Le SRI peut également être administré tout au long de l'année scolaire à des fins de suivi des progrès. Veuillez contacter l'enseignant de votre enfant pour connaître les dates exactes de son test.



QUELLE(S) NOTE(S) MON ENFANT RECEVRA-T-IL ?

Votre enfant recevra une note Lexile en fonction de sa compréhension de la lecture selon l'Inventaire de lecture scolaire. Les résultats du test SRI mesurent les niveaux de compréhension de la lecture de votre enfant, permettant ainsi aux enseignants d'évaluer ses capacités en lecture, de planifier l'enseignement en conséquence et de suivre les progrès en lecture.



COMMENT CES NOTES SONT-ELLES UTILISÉES ?

Les notes Lexile du SRI, déterminées par les bandes de compétence standard des performances SRI, permettent d'établir des niveaux de lecture pour la lecture en classe, la lecture en groupe, la lecture indépendante et la lecture dirigée. Les notes Lexile du SRI sont utilisées dans le cadre d'un ensemble de preuves pour aider à déterminer si votre enfant est au niveau ou en deçà des performances de lecture requises pour sa classe.



INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations sur les évaluations, veuillez consulter le site Web Accountability, Research, and Evaluation (responsabilité, recherche et évaluation) : <http://dpsare.com>

Nous vous encourageons à participer à l'éducation scolaire de votre enfant. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'enseignant de votre enfant pour trouver des moyens d'aider votre enfant à la maison et en savoir plus sur les dispositions prévues pour les tests.

Nous vous encourageons également à vous rendre sur <http://standards.dpsk12.org/standards-resources/> où vous trouverez des informations utiles, notamment :

- Guide de la technologie à l'attention des parents
- Informations pour les apprenants de la langue anglaise
- Ressources de l'État du Colorado

Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet des évaluations, veuillez contacter directement l'école de votre enfant ou appeler les Services familiaux de la circonscription au 720 423-3054.